



Des orientations pour des sites à vocation d'habitat

1 Les Nonains 2

Face au lotissement de la Volière à Auneau

Le site assure la continuité urbaine à l'Est de la RD 18

Les orientations

- Création d'une quarantaine de lots de 400 à 700 m² (R+1 maxi)
- Accès commun avec le lotissement de la Volière, au sud du site
- Intégration d'une lisière végétale pour marquer la limite d'urbanisation
- Maintien d'un cône de vue et circulations biologiques confortées au sud du site

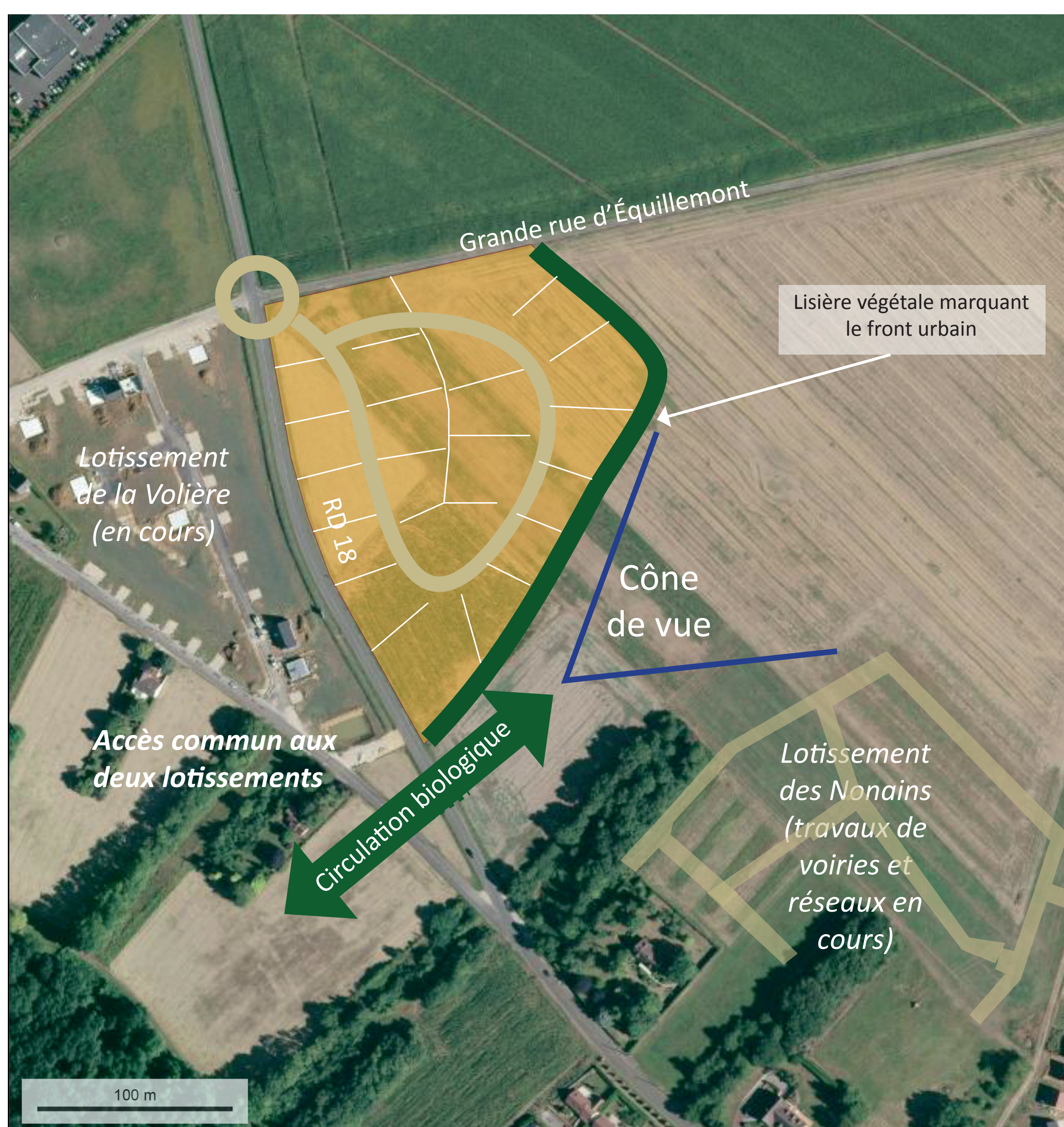
2 Chemin d'Écurie

À l'Est de la route d'Ablis à Auneau

Le site assure la continuité urbaine avec le lotissement du Plateau et marque la limite d'urbanisation.

Les orientations :

- Création d'un quarantaine de lots de 400 à 700 m² (R+1 maxi)
- Intégration d'une lisière végétale pour marquer la limite d'urbanisation
- Maintien d'un cône de vue panoramique sur le bourg
- Préservation des espaces boisés qui confortent la qualité paysagère et biologique



Principes d'organisation du site

Principes d'organisation du site



Les orientations sont destinées à guider les aménageurs lors de l'élaboration des projets de développement sur les sites identifiés